

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 04 MARS 2014

Présents : MM. BERNOS, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, FRECHOU, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, Mme CABELLO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, GUERY

Pouvoirs : Didier LOUSTAU à Jean-Michel IDOPE
Yves TOURAINE à Bernard UTHURRY
Robert BAREILLE à Dolores CABELLO
Nicolas MALEIG à Jean-Etienne GAILLAT
Fabien REICHERT à Philippe GARROTE
Jean-Marie GINIEIS à Dominique QUEHEILLE
Patrick MAILLET à Marie-Lyse GASTON
Martine MIRANDE à Jean-Pierre TERUEL

Suppléants : Henri LAGREULA suppléant de David LAMPLE
Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET

Excusés : Anne-Marie BARRERE, André MINJUZAN, Patrick SEBAT, Gérard URRUSTOY, Gérard LEPRETRE, Gilles BITAILLOU, Nathalie REGUEIRO

REÇU

RAPPORT N° 140304-05-AID

le 14 MARS 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

FONDS DE CONCOURS : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE GURMENCON

M. CARSUZAA rappelle que dans sa séance du 11 octobre 2012, le Conseil Communautaire a retenu, au titre des fonds de concours 2012, le projet de la commune de Gurmençon qui concernait des travaux de grosses réparations au groupe scolaire.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION	277 808.17
Etat	69 452.00
Etat – aide exceptionnelle	9 417.00
Conseil Général	69 452.00
Fonds de concours	25 000.00
Part communale	104 487.17

Le montant du fonds de concours s'élève à 25 000.00 €.

Le dossier étant complet, la convention avec la commune peut être signée.

Les crédits nécessaires sont disponibles.

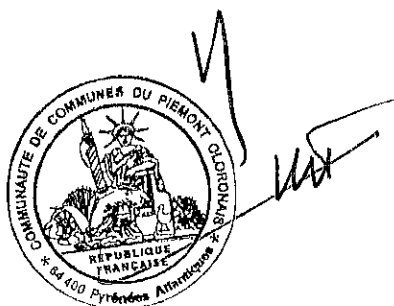
Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOpte** l'état financier définitif des travaux réalisés pour la commune de Gurmençon
- **VOTE** les crédits nécessaires au versement du fonds de concours soit 25 000 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'attribution du fonds de concours avec la commune de Gurmençon et à débloquer les fonds.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 04 mars 2014

Suivent les signatures



Le Président



Jean-Etienne GAILLAT

Affiché le 16.03.14

REQU

le 14 MARS 2014

SOUS PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE